

| | | |
|---|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |

L'an deux mille vingt-quatre

Le 15 janvier

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 janvier 2024

Date d'affichage 5 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Nadia DAMART, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie CAPLIER, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Aurélie TRAORE et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAËCHE, Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Elodie CAPLIER, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2024-002 – CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS DE LA VILLE ET DU CCAS D'IFS - SIGNATURE DU MARCHÉ DE SERVICE

Le contrat actuel d'assurance « Dommages aux biens » de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale d'Ifs a pris fin au 31 décembre 2023. Il est donc nécessaire de renouveler ce contrat d'assurance pour couvrir les différents dommages pouvant survenir sur les biens appartenant à la Ville et au CCAS d'Ifs. Pour ce faire, un appel d'offres a été lancé.

Cette assurance se base sur un prix au m². Pour information, la Ville a déclaré une assiette de 36 413,37 m² et le CCAS d'Ifs a déclaré une assiette de 3 400 m².

Dans un premier temps, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 17 juillet 2023 pour une parution au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme « Centrale des marchés ». La date limite de remise des offres était fixée au 29 septembre 2023 à 12h.

A la date et heure limite fixées, aucune offre n'a été reçue.

Une consultation sous la forme d'une procédure négociée a été lancée avec la société d'assurance GROUPAMA. Suite à cette consultation, la société a indiqué qu'elle ne pourrait pas répondre à la demande la Ville.

Une consultation sous la forme d'une procédure négociée a donc été engagée avec la société SMACL assurance. Une demande a été transmise le 20 novembre 2023. Une réponse a été apportée le 22 décembre 2023.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par la société ARIMA, assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 10 janvier 2024 pour émettre un avis sur l'attribution du marché de service.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 10 janvier 2024 ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 janvier 2024 portant attribution du marché de fourniture et livraison de titres restaurant ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de consultation, l'offre suivante est apparue comme étant avantageuse au regard du marché des assurances : SMACL Assurance.

CONSIDERANT que le contrat est conclu pour une durée de 60 mois ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le dossier de consultation des entreprises, l'offre de la société SMACL Assurance dont le siège social se situe 141 Avenue Salvador Allende - BP 9 – 79 000 NIORT est apparue comme économiquement avantageuse ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société : SMACL Assurance pour un montant de 1,45 € HT du m² pour la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société : SMACL Assurance pour un montant de 0,80 € HT du m² pour le CCAS d'Ifs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 15 janvier 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 17 janvier 2024

Affichée le : 17 janvier 2024

Acte à classer

2024-002

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-17T15-44-09.00 (MI250361836)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240117-2024-002-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Contrat d'assurance dommages aux biens de la Ville et du CCAS d'Ifs - Signature du marché de service

Date de décision : 17/01/2024



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 1. Commande Publique
 1.1. Marchés publics
 1.1.1. Marché sur appel d'offres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-002.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/01/24 à 15:31

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/01/24 à 15:44

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/01/24 à 15:50